

Rui DIAS

Commissaire aux comptes
Expert Comptable

**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET
SPORTIVE DU BASSIN HOULLER**

Association

Centre Administratif de Cocheren – BP 30123 –
57804 FREYMING-MERLEBACH CEDEX

Inscrite au registre des Associations
du tribunal d'instance de SAINT AVOLD
Sous la référence Volume 41 – Folio n° 2749
SIREN 301 125 266 - NAF (APE) : 8899B

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOULLER

Association

Centre Administratif de Cocheren – BP 30123 – 57804 FREYMING-MERLEBACH CEDEX

Inscrite au registre des Associations du tribunal d'instance de SAINT AVOLD

Sous la référence Volume 41 – Folio n° 2749

SIREN 301 125 266 - NAF (APE) : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'Association d'action Sociale et sportive de Bassin Houiller (ASBH)

I. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASBH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve – réserve pour limitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'absence de dispositifs de contrôle interne fiables permettant de garantir l'exhaustivité de certaines recettes comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, notamment :

- les prestations facturées aux usagers,
- les recettes issues de l'exploitation du restaurant.

Les procédures actuellement en place ne permettent pas d'assurer une traçabilité satisfaisante des flux financiers correspondants. En l'absence d'un système d'enregistrement initial des opérations, de rapprochements réguliers avec les encaissements effectifs, et de contrôle interne structuré, je ne suis pas en mesure de m'assurer de manière suffisante de l'exhaustivité de ces produits.

Je recommande à l'association de renforcer ses procédures internes afin de sécuriser la collecte et l'enregistrement de ces recettes.



Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans mettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur :

- les informations complémentaires relatives aux avantages en nature et les provisions.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir :

1. La périodicité des subventions ;
2. Les produits à recevoir ;
3. Le niveau approprié des dotations et des provisions ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES EN ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 28 mai 2025.

VII. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 23 juin 2025
Le commissaire aux comptes
Rui DIAS

Rui DIAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUENEXY

BILAN ACTIF**Rui DIAS**

Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Metz
 2A rue du Jardin d'Exercice N-1
 57530 ARS-LAQUENEXY

	Exercice N	Exercice N-1
	Amortissements et dépréciations (à déduire)	
Brut	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Donations temporaires d'usufruit		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 845	13 821
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances et acomptes		1 024
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions	72 350	38 503
Installations techniques, matériel et outillage industriels	583 315	418 836
Immobilisations corporelles en cours		
Autres	829 811	582 789
Avances et acomptes		247 022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		244 288
Immobilisations financières		
Participations et Créances rattachées		
Autres titres immobilisés	1 040	1 040
Prêts	423 620	423 620
Autres	1 838	1 838
TOTAL I	1 926 820	1 053 948
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Créances		
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	2 443 019	2 443 019
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	2 028 013	2 028 013
Charges constatées d'avance	8 281	8 281
TOTAL II	4 479 312	4 479 312
Frais d'émission des emprunts (III)		
Primes de remboursement des emprunts (IV)		
Écarts de conversion Actif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	6 406 132	1 053 948
		5 352 184
		5 131 560

BILAN PASSIF**Rui DIAS**

Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Metz
 2A rue du Jardin d'Ecosse
 57500 ARS-LAQUEUILLIE
 Exercice N-1

FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	815 358	815 358
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	63 024	61 225
Réserves pour projet de l'entité	111 935	111 935
Autres		
Report à nouveau	78 454	163 333
Excédent ou déficit de l'exercice	56 006	(84 879)
Situation nette (sous total)	1 124 776	1 066 972
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	116 577	170 207
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 241 353	1 237 179
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	170 700	150 000
Provisions pour charges	549 158	481 806
TOTAL III	719 858	631 806
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		192
Emprunts et dettes financières diverses	284 077	422 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	862 625	554 207
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 689 106	1 642 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	303 909	255 957
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	251 256	386 911
TOTAL IV	3 390 973	3 262 575
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	5 352 184	5 131 560

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

RuI DIAS

Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Metz
 Exercice N 2A rue d'Alsace N°1
 57530 ARS-LAQUEENEXY

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	10 288	10 896
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 928 656	4 937 815
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 195 833	9 426 305
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 700	20 916
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	326 583	400 652
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	724	27 800
TOTAL I	15 463 783	14 824 385
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	213 204	275 359
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 124 447	3 895 334
Aides financières	7 210	8 582
Impôts, taxes et versements assimilés	614 224	493 071
Salaires et traitements	8 464 814	8 381 148
Charges sociales	1 705 328	1 612 247
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	156 667	161 177
Dotations aux provisions	139 850	153 578
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	21 488	2 493
TOTAL II	15 447 233	14 982 989
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16 551	(158 604)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	972	913
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	972	913
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 057	7 558
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	7 057	7 558
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(6 086)	(6 645)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

Rui DIAS
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Metz
 2A rue du Jardin d'Ecosse
 57530 ABS-LAQUELLE
 03 87 11 11 11

Exercice N 57530 Exercice N-1

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	10 465	(165 248)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		32 407
Sur opérations en capital	55 394	57 361
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	55 394	89 768
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	9 853	7 484
Sur opérations en capital		1 914
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	9 853	9 398
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	45 541	80 370
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	15 520 149	14 915 066
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	15 464 143	14 999 944
EXCEDENT OU DEFICIT	56 006	(84 879)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	364 950	445 650
Bénévolat		
TOTAL	364 950	445 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	160 000	95 730
Prestations en nature	204 950	349 920
Personnel bénévole		
TOTAL	364 950	445 650

INTRODUCTION

*L'exercice clôturé au 31/12/2024 présente un montant total du bilan de 5 352 184 €
et dégage un résultat de 56 006 €*

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le cout d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les couts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce cout d'acquisition. Tous les couts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux couts rendus nécessairement pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Engagement en matière de retraites :

L'engagement retraite a fait l'objet d'une provision constatée dans les comptes de l'exercice. Le montant de l'engagement s'élève à 549 158 €

Il a été calculé par référence à la convention collective de l'association dans l'hypothèse générale d'un départ à la retraite volontaire à l'âge de 62 ans.

2) Avantages en nature constatés hors bilan :

Apport volontaire en personnel mis à disposition :

CAF : 139 950 €

Communes : 65 000 €

Apport volontaire de biens et services :

Communes : 160 000 €

TOTAL GENERAL : 364 950 €

3) Provision

Réserve statutaire au 01/01 : 61 225 € dotation de l'année : 1 799 € solde au 31/12 : 63 024 €

Risques et charges au 01/01 : 150 000 € reprise 50 000 € dotation de l'année : 70 700 € solde au 31/12 : 170 700 €

Indemn. dép. retraite au 01/01 : 481 806 € dotation de l'année : 67 352 € solde au 31/12 : 549 158 €

Immobilisations

A.S.B.H.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
 Edition du 23/06/25
 Devise d'édition EUR
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Metz
 2A rue des Ecosse
 57530 ARS LAQUEENEXY
Rui DIAS
 Acquisitions
 apports, création
 virements

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	13 471		1 374
TOTAL immobilisations incorporelles :	13 471		1 374
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	68 425		3 925
Installations techniques et outillage industriel	550 334		50 485
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	540 749		75 178
Matériel de bureau, informatique et mobilier	246 427		5 043
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 405 934		134 630
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 020		20
Prêts et autres immobilisations financières	388 846		36 612
TOTAL immobilisations financières :	389 866		36 632
TOTAL GÉNÉRAL	1 809 271		172 637

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			14 845	
TOTAL immobilisations incorporelles :			14 845	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			72 350	
Install. techn., matériel et out. industriels		17 503	583 315	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		4 000	611 927	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		33 585	217 885	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		55 088	1 485 477	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 040	
Prêts et autres immo. financières			425 458	
TOTAL immobilisations financières :			426 498	
TOTAL GÉNÉRAL		55 088	1 926 820	

Amortissements

A.S.B.H.

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 23/06/25

Devise d'édition EUR

Rui DIAS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUENEXY

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	13 471	350		13 821
TOTAL immobilisations incorporelles :	13 471	350		13 821
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	31 618	6 885		38 503
Installations techn. et outillage industriel	364 394	71 945	17 503	418 836
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	370 665	59 798	4 000	426 463
Mat. de bureau, informatique et mobil.	172 222	17 688	33 585	156 326
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	938 899	156 317	55 088	1 040 128
TOTAL GÉNÉRAL	952 369	156 667	55 088	1 053 948

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	350		
TOTAL immobilisations incorporelles :	350		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	6 885		
Installations techniques et outillage industriel	71 945		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	59 798		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 688		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	156 317		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	156 667		

A.S.B.H.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 23/06/25
Devise d'édition EUR

Rui DIAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUENEXY

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	284 077
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	862 625
Dettes fiscales et sociales	1 689 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	303 909
TOTAL	3 139 716

Produits à Recevoir

A.S.B.H.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 23/06/25
Devise d'édition EUR
Rui DIAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUENEXY

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR
INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Montant

Immobilisations financières

Créances rattachées à des participations
Autres immobilisations financières

Créances

Créances clients et comptes rattachés
Personnel
Organismes sociaux
État
Divers, produits à recevoir
Autres créances

2 443 019

Valeurs Mobilières de Placement

Disponibilités

TOTAL

2 443 019

Charges et Produits Constatés d'Avance

A.S.B.H.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 23/06/25
Devise d'édition EUR

Rui DIAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUENEXY

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	8 281	251 256
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	8 281	251 256

État des Échéances des Créances et Dettes

A.S.B.H.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 23/06/25
Devise d'édition EUR

Rui DIAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUEENEXY

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	423 620	12 596	411 024
Autres immobilisations financières	1 838		1 838
TOTAL de l'actif immobilisé :	425 458	12 596	412 862
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 443 019	2 443 019	
TOTAL de l'actif circulant :	2 443 019	2 443 019	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	8 281	8 281	
TOTAL GÉNÉRAL	2 876 758	2 463 896	412 862

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	284 077	140 821	143 256	
Fournisseurs et comptes rattachés	862 625	862 625		
Personnel et comptes rattachés	1 045 428	1 045 428		
Sécurité sociale et autres organismes	574 527	574 527		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	69 151	69 151		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	303 909	303 909		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	251 256	251 256		
TOTAL GÉNÉRAL	3 390 973	3 247 717	143 256	

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOILLER

Association

Centre Administratif de Cocheren – BP 30123 – 57804 FREYMING-MERLEBACH CEDEX

Inscrite au registre des Associations du tribunal d'instance de SAINT AVOLD

Sous la référence Volume 41 – Folio n° 2749

SIREN 301 125 266 - NAF (APE) : 8899B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Metz, le 23 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Rui DIAS

Rui DIAS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz
2A rue du Jardin d'Ecosse
57530 ARS-LAQUENEXY